

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 8 octobre 2019**

Le huit octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Christian LAPEYRE, Eric TABARINO, Murielle LAVIGNE-MARINELLI, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lydia GALOPIN donne pouvoir à Yves MARIE
Myriam ROUILLARD donne pouvoir à Lionel GUYOMARD
Alexandre DAVAL donne pouvoir à Sophie GOUMAZ
Pierre COUTURIER donne pouvoir à Christian LAPEYRE
Axel TROTIGNON donne pouvoir à Eric TABARINO

Absents excusés :

Adrienne PETIT, Elodie GRYGULA et Antony DOUEZY

Absents :

Peggy GUILLER et David BOURGEOIS

Le Maire nomme Eric TABARINO secrétaire de séance.

Approbation de l'additif à l'ordre du jour de la séance

Après lecture par les membres du Conseil, l'additif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Septembre 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention pour absence.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Support de présentation relatif au transfert eau/assainissement de la séance du Bureau du 26 septembre ;
- Compte rendu succinct de la séance du Conseil Communautaire du 19 septembre ;
- Rapports de la CLECT (Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées) des 20 février et 18 septembre ;
- Bilan d'activités 2018 de la Communauté de Communes.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
12/09/2019	MAITRE LABARTHE PIOL	PALAU	13 RUE DES ROSEAUX	ZK 583	547 m ²	NON EXERCE LE 12/09/09
12/09/2019	MAITRE MONFORT	HONORE	8 RUE PORTE MOUTON	AC 685	83 m ²	NON EXERCE LE 16/09/2019
24/09/2019	MAITRE VIVIEN LASSERON	BOISSEAUX HAYE	BAGLAINVAL	AI 296	885 m ²	NON EXERCE LE 24/09/2019
26/09/2019	MAITRE GALONNIER	HERVET/MARTIN	3 ROUTE D AUNEAU	AB 2/3	597 m ²	NON EXERCE LE 26/09/2019

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
COBALYS	Peinture de traçage	Stades	620.50	744.60	FCT
DHENIN	Remplacement lampes	Stade Gde Voirie	1 130.00	1 356.00	FCT
DHENIN	Remplacement lampes	Stade Champ de Tir	1 695.00	2 034.00	FCT
DIFACHIMIE	Produits de traitement	Voirie	519.20	623.04	FCT
GRANIMOND	Columbariums 2 x 12 emplacements	Cimetière	7 686.00	9 223.20	INV
PFM Stéphane PERCHE	Rechampissage	Monument aux morts		3 344.00	INV
PROMOSOFT	Ordinateur public	Bibliothèque	1 258.18	1 509.82	INV
CITERNO	Citerne souple de stockage d'eau	CTM	931.50	1 117.80	INV
VERDI	MO/Renforcement canalisation - Montlouet	Budget Eau Potable	8 850.00	10 620.00	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Le Maire évoque l'achat de la citerne. Il rappelle l'intérêt porté sur ce sujet par Lionel GUYOMARD et le responsable des services techniques. Il ajoute que même si la rentabilité financière reste discutable, il adhère à la démarche consistant à la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage.

3. Emprunt 2019 – Budget Commune

Dans le cadre du financement de nos investissements, également pour conforter notre trésorerie compte tenu du transfert des compétences et des budgets eau et assainissement à la CCPEIDF dès 2020, le Maire a contracté un emprunt, selon les modalités suivantes :

- Montant du prêt : 200 000 Euros
- Durée du prêt : 10 ans
- Taux fixe : 0,35 %
- Echéance trimestrielle : 5 090,20 €
- Montant annuel : 20 360,79 €
- Frais de dossier : 200,00 €
- Coût total du prêt : 3 807,89 €

Le Maire rappelle l'inscription budgétaire de 960 000 € en emprunt au BP 2019. Il était effectivement prévu le commencement des travaux, et donc des dépenses, de la salle polyvalente. Compte tenu de l'évolution du projet, ces travaux débiteront en 2020.

Le Maire précise qu'il ne faut pas assécher notre trésorerie. Il rappelle qu'il n'y a pas aujourd'hui de distinction de trésorerie entre les trois budgets. Sur ce principe, la Commune n'avait pas besoin de recourir à l'emprunt dès lors que la trésorerie du budget de l'assainissement était importante. Dans le cadre du transfert eau/assainissement, cette trésorerie ne sera donc plus disponible dès 2020.

Le Maire revient sur ses investigations dans le cadre de la consultation des banques pour ce prêt :

Crédit Agricole : 0,54 % ; Crédit Mutuel : 0,83 % et Caisse d'Epargne : 0,43 %, renégocié à 0,35 %.

Ce sont des conditions historiquement avantageuses. Ce moyen terme de 10 ans permet un échelonnement avec d'autres emprunts qui s'éteindront au fil du temps. Le prochain emprunt pour la salle polyvalente s'étalera sur 20 ans, compte tenu du montant et du type de projet.

Christian LAPEYRE évoque la possibilité d'emprunter plus et d'anticiper les investissements puisque les taux sont très bas. Le Maire répond que, sur le principe, il ne faut pas emprunter de l'argent dès lors que le besoin n'est pas immédiat et ainsi trop augmenter notre taux d'endettement.

Le Maire conclut en rappelant que l'ambition du projet de la salle polyvalente a été revue à la hausse et en conséquence l'estimation des coûts de travaux sera modifiée.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Attribution de marché – Travaux d'assainissement et d'eau potable, secteur de Montlouet

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement, rue du Bout d'a Haut et du Château, finaliseront le zonage d'assainissement de la Commune. Hormis quelques exceptions, l'ensemble des habitations de Gallardon sera relié à l'assainissement collectif.

Suite au travail de notre maître d'œuvre, le cabinet Verdi, et de la Commission des Travaux, une solution combinée gravitaire et ramifié sous pression a été retenue (cf. comptes rendus des réunions).

La consultation pour le recrutement des entreprises qui effectueront les travaux s'est déroulée entre le 11 juillet 2019 et le 16 septembre 2019 : le marché est divisé en deux lots : un premier lot pour les travaux en domaine public (réseau d'assainissement : phase 1 + canalisation d'eau potable : phase 2) et un deuxième lot pour les travaux en domaine privé (travaux chez les particuliers).

Quatre offres ont été réceptionnées pour le lot n° 1 et une offre pour le lot n° 2.

La Commission des achats s'est réunie le 17 septembre 2019 pour procéder à l'ouverture des plis.

Le maître d'œuvre a fait son retour d'analyse le 24 septembre 2019.

Après étude par notre maître d'œuvre, le Cabinet Verdi, la Commission des Achats propose de retenir l'offre suivante :

LOT N°1

Attributaire : Groupement d'entreprises SOGEA/SARC/EIFFAGE/HABERT

Sogea et Sarc se charge des tuyaux, Eiffage de la Voirie et Habert des pompes de refoulement.

Mandataire : SOGEA

Montants : Solution de base (assainissement et eau potable) : **728 250,60 € HT** se déclinant comme suit :

- Assainissement : 591 549,50 € HT
- Eau : 136 701,10 € HT

Le Maire précise que ce groupement d'entreprises a déjà travaillé sur les travaux du Mesnil/Baglainval et a donné toute satisfaction. De surcroit, leur offre est financièrement la plus compétitive. Elle est aussi inférieure à l'estimation du maître d'œuvre.

LOT N°2

Attributaire : Groupement d'entreprises SARC/SOGEA

Mandataire : SARC

Montants : Solution de base : **399 727,00 € HT**

Le Maire rappelle que ce lot s'intègre dans les comptes de classe 4.

Avant la notification au candidat retenu et l'envoi des ordres de services, l'Agence de l'eau Seine Normandie doit donner son accord. La Commission est prévue en décembre 2019 (lot n° 1). Le Maire précise que les travaux pourraient ainsi débuter courant mars 2020.

Concernant le lot n°2, une réunion publique d'information se tiendra fin novembre.

Pour rappel, le transfert de compétence, Eau et Assainissement, à la CCPEIDF sera effectif dès janvier 2020. La CCPEIDF a informé l'Agence de l'eau de son accord pour les travaux.

Le Maire précise qu'une convention sera signée pour deux ans, renouvelable une fois, entre la Commune et la CCPEIDF pour permettre une délégation de compétence à la Commune pour l'eau et l'assainissement. Christian LAPEYRE se renseigne sur la date de signature de cette convention. Le Maire a donné les éléments pour ce faire, soit l'élaboration et la transmission des budgets prévisionnels jusqu'en 2025 pour l'eau, l'assainissement et la Station d'épuration (le SIA sera dissout au 1^{er} janvier 2020).

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *ATTRIBUE le lot n°1 du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable, secteur de Montlouet au groupement d'entreprises SOGEA/SARC/EIFFAGE/HABERT de la façon suivante :*

Mandataire : SOGEA

Montants : Solution de base (assainissement et eau potable) : 728 250,60 € HT se déclinant comme suit :

- *Assainissement : 591 549,50 € HT*
- *Eau : 136 701,10 € HT*

- *ATTRIBUE le lot n°2 du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable, secteur de Montlouet au groupement d'entreprises SARC/SOGEA de la façon suivante :*

Mandataire : SARC

Montants : Solution de base 399 727,00 € HT

- *AUTORISE le Maire à :*

- *SIGNER les actes d'engagement ;*
- *NOTIFIER le marché suite à la réception en Mairie de l'accusé de réception en Préfecture du dossier pour contrôle de légalité et après accord de subvention de l'agence de l'eau.*

2. Créations de postes

En séance du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour une demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour le financement, pendant trois ans, de 50 % des surcoûts salariaux permettant l'extension de l'ouverture publique de la bibliothèque, soit à terme 18h/semaine (13h/semaine actuellement).

Le Maire précise que cette nouvelle amplitude d'ouverture permettra de se mettre en conformité avec la demande de la BDEL.

Le surcoût salarial a été estimé sur la base de 2h30 supplémentaires par semaine par agent, soit 5h00/semaine. Le montant attribué par la DRAC s'élève à 2 439 €/an d'un montant total fixé à 4 878 €/an.

Il convient maintenant de créer les postes correspondants, soit 20h30 pour chaque agent, et supprimer les postes actuels, soit 18h00 pour chaque agent.

Le Comité Technique réuni le 26 septembre 2019 a donné un avis favorable aux créations/suppressions de postes. Toutefois, la création de poste doit faire l'objet d'une déclaration de vacance de poste (Centre de Gestion et Préfecture) au moins deux mois avant la nomination des agents. En conséquence, il est convenu que les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque seront effectifs au 1^{er} janvier 2020 avec la nomination des agents sur les nouveaux horaires (20h30/semaine). Ensuite seulement, les postes actuels (18h/semaine) pourront être supprimés par le biais d'une délibération.

Le Maire souligne que cette décision est importante puisqu'elle permettra de renforcer l'activité de la bibliothèque.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement :*

pour la création :

- *d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison de 20h30/semaine ;*

- d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à raison de 20h30/semaine ;
- pour adopter conformément, la modification du tableau des effectifs ;
pour inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 02/07/2019)			Situation future (à compter du 12/10/2019)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<u>Filière Administrative</u>			<u>Filière Administrative</u>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj adm Principal 2 ^e cl	1	1	Adj adm Principal 2 ^e cl	1	1
Adj adm	3	2	Adj adm	3	2
<u>Filière technique</u>			<u>Filière technique</u>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	1	1	Technicien	1	1
Agent de maîtrise princ	1	0	Agent de maîtrise princ	1	0
Agent de maitrise	2	2	Agent de maitrise	2	2
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	3	3	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	3	3
Adj tech Principal 2 ^e cl	6	5	Adj tech Principal 2 ^e cl	6	5
Adj tech	7	5	Adj tech	7	5
<u>Filière Animation</u>			<u>Filière Animation</u>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	2	2	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	2	2
Adj anim Principal 2 ^e cl	4	3	Adj anim Principal 2 ^e cl	4	3
Adj anim	6	4	Adj anim	6	4
<u>Filière Culturelle</u>			<u>Filière Culturelle</u>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	2	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	1	Adj Patri Principal 2 ^e cl	3	1
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<u>Filière Police</u>			<u>Filière Police</u>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	1	1	Brigadier Chef Principal	1	1
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 4 dont 1 vacant

Catégorie C : 41 dont 10 postes vacants

46 postes existants dont 35 pourvus

Postes vacants :

- Agent de maîtrise principal (après la nomination au grade de technicien stagiaire en juin 2019): suppression à prévoir après titularisation sur le grade, a priori à compter du 10 juin 2020
- Adjoint d'animation à TC (mise en disponibilité à compter du 1^{er} août 2018)

A supprimer après nomination suite aux avancements de grade :

- ✓ Adjoint administratif
- ✓ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- ✓ Adjoint d'animation
- ✓ Adjoint du patrimoine à raison de 21h/semaine

A supprimer après mise à la retraite (1^{er} septembre et 12 octobre) :

- ✓ 2 Adjointes techniques

A supprimer après nomination au 1^{er} janvier 2020 :

- ✓ Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison de 18h00/semaine ;
- ✓ Agent de conservation à raison de 18h00/semaine.

3. CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – Approbation des rapports des 20 février et 19 septembre 2019

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires des rapports de la Communauté de communes.

Considérant que la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts ou rétrocessions de compétences entre communes et EPCI, afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

Le Maire précise que la Commune est peu impactée par les conclusions de la commission (peu de transfert). Les seuls transferts concernent la mise en valeur et l'aménagement des chemins de randonnée, compétence rétrocedée aux Communes mais qui n'a jamais été exercée par la Communauté de communes, ce transfert n'emporte donc pas d'incidence financière.

Il faut toutefois noter une exception concernant les parcours de découverte qui s'inscrivent dans la compétence tourisme de la CCPEIDF.

L'attribution de compensation, soit 1 081 347,00 € pour la Commune, reste identique aux deux années précédentes, elle n'est pas revalorisée d'année en année.

Considérant que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibération concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population (alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies du CGI),

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

Art. 1 - Approuve les conclusions des rapports de la CLECT des 20/02/2019 et 18/09/2019, tels qu'annexés à la présente délibération et portant :

1- Evaluation des charges transférées à la communauté de communes au 01/01/2019 :

- *Ecrosnes – Transfert du périscolaire (au 01/09/2018)*
- *ABSS - Périscolaire de Bleury Saint Symphorien*
- *ABSS - Centre multi accueil « la coquille »*
- *ABSS - ALSH « les marronniers »*
- *ABSS - Structure accueillant l'espace jeunes et le RAM*
- *ABSS - Compétence périscolaire enfance, jeunesse et compétence petite enfance*
- *ABSS - Sorties scolaires et piscine (SIVOS d'Auneau)*
- *Communes d'Aunay ss Auneau, Béville le Comte, Bréchamps, Droue sur Drouette, Epernon, Gas, Gué de Longroi, Hanches, Levainville, Lormaye, Néron, Nogent le Roi, Saint Martin de Nigelles - Compétence gestion des milieux aquatiques*

2- Compétences et intérêts communautaires restitués aux communes au 01/01/2019 :

- *Yermenonville – Agence postale*
- *Villiers le Morhier – Agence postale*
- *Nogent le Roi – Gestion de l'école de musique et de danse*
- *Nogent le Roi – Soutien matériel (fourniture, matériel spécifique, mobilier) pour les élèves en difficultés (RASED), à la CLIS et aux collectivités membres accueillant des élèves du voyage*
- *Nogent le Roi – Gymnase no 2*

- Communes d'Aunay-sous-Auneau, Béville-le-Comte, Châtenay, La Chapelle-d'Aunainville, Le Gué de Longroi, Léthuin, Levainville, Maisons, Mondonville-Saint-Jean, Morainville, Vierville - Mise en œuvre d'actions de jumelage (Güglingen)
- Communes de Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Lormaye, Néron, Nogent-le-Roi, Les Pinthières, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Lucien, Senantes - Création et gestion des parcs éoliens ; création d'aménagements cyclables reliant plusieurs communes entre elles ; étude de balisage des chemins de promenade
- Communes de Droue-sur-Drouette, Epernon, Gas, Hanches, Saint-Martin de Nigelles - Création et entretien d'itinéraires de promenade et de randonnée dans le cadre du plan départemental ; Création et entretien d'aires de repos et de pique-nique.
- Communes de Bailleau-Armenonville, Auneau-Bleury-Symphorien, Ecrosnes, Gallardon, Ymeray - Mise en valeur et aménagement de chemins de randonnée.
- Communes de Mévoisins, Pierres, Saint Piat, Soulaire, Villiers-le-Morhier, Yermenonville - Constitution ou maintien et fonctionnement d'agences postales intercommunales.

Art. 2 – Approuve les nouveaux montants d'attribution de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT des 20/02/2019 et 18/09/2019, soit 1 081 347,00 € (somme identique à 2017 et 2018).

Art. 3 – Autorise en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents ; à transmettre la présente délibération à la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile de France.

4. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
AEB	Coffret de maintenance	Sces Techniques	186.25	223.83	INV
CARREFOUR MARKET	Cartes Apple store Ipad	Bibliothèque	83.34	100.00	INV
PFM Stéphane PERCHE	Rechamplissage	Monument aux Morts - Montlouet		145.60	INV

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau

5. Décision modificative n°2 – Budget Commune 2019

A ce jour, il ne reste que 8 830.46 € de disponible sur le chapitre 21, alors que le chapitre 23 est sur-doté. Pour éviter un quelconque dépassement de chapitre avant la fin de l'exercice et parer aux impondérables, il est nécessaire de diminuer le chapitre 23 (les travaux de la salle polyvalente n'étant pas commencés) de 180 000 € pour les créditer au chapitre 21.

Chap.	Art.	Montant	Total/Chap.	Désignation	Détail
23	DI 2313	-180 000,00	-180 000,00	Immo en cours - Constructions	
21	DI 2113	2 000,00	180 000,00	Terrains aménagés autres que voirie	Frais de vente terrain Houssu (erreur d'imputation)
	DI 2116	10 000,00		Cimetières	Columbarium non prévu et Px sur relevage d'inhumations plus élevé
	DI 2128	32 000,00		Autres agencements et aménagements de terrains	Réaménagement bassin parc des oseraies non prévu
	DI 2138	5 000,00		Autres constructions	Diagnostic amiante ancien collège non prévu
	DI 21534	52 000,00		Réseaux d'électrification	Engagement de la totalité alors que seule la 1ère tranche était prévue au BP (Chemin des Bois - Rés. De la Tour)
	DI 21538	70 000,00		Autres réseaux	Engagement de la totalité alors que seule la 1ère tranche était prévue au BP (Chemin des Bois - Rés. De la Tour - Fb de la Fontaine)
	DI 2158	5 000,00		matériels et outillages techniques	En prévision
	DI 2188	4 000,00		Autres immo. Corporelles	Bancs + poubelles parc des oseraies

Total Dépenses chapitre 23	-180 000.00
Total Dépenses chapitre 21	180 000,00

Compte tenu du report des travaux de la salle polyvalente, d'autres investissements ont été effectués alors qu'ils n'étaient pas programmés (aménagement du plan d'eau des Oseraies, renouvellement d'équipements informatiques,...).

Lionel GUYOMARD s'étonne de la dépense liée au diagnostic de l'ancien collège. Le Maire confirme qu'effectivement il est convenu que la SA Eure-et-Loir Habitat récupère le site pour abattre le bâtiment puis construise un logement collectif de 15 appartements de type « Euréliales ». Toutefois, la Commune est toujours propriétaire du site et, dans ce cadre, la prise en charge du diagnostic par la Commune est normale. Cela participe également à l'engagement de la Commune pour mener le projet à son terme et dans les conditions qu'elle souhaite. Le Maire précise qu'il a fait part à la SA Eure-et-Loir Habitat que ce projet est prioritaire, par exemple sur le projet d'extension du Moulin à Vent, il doit aussi être conduit dans les meilleurs délais. Sophie GOUMAZ se renseigne sur le délai. Le Maire répond qu'il est prévu que le permis de construire soit déposé en 2020.

Sophie GOUMAZ informe que les fenêtres sont ouvertes côté rue de Maintenon. Le Maire demande à Jack Proutheau de sécuriser ces ouvertures dès lors que le trottoir et la route se trouvent en contrebas.

Le Maire évoque les manœuvres des Gendarmes à l'intérieur, point sur lequel il a donné son autorisation. Cette utilisation est par ailleurs de nature à décourager les éventuelles intrusions.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire n° 2 du budget Commune 2019.*

6. Réhabilitation de la salle polyvalente et création de stationnements et d'un espace vert

Validation du Permis de construire

La commission des Finances/Travaux du 6 septembre a validé l'APD (Avant-Projet Définitif). Ce travail est le fruit d'un important travail de la Commission des Finances/Travaux durant tout le processus d'élaboration du projet.

Le Conseil doit maintenant valider le permis de construire correspondant.

Le DCE est en cours d'élaboration, il est conforme au permis de construire.

Le Maire ajoute que l'ensemble des préconisations de la Commission des Finances/Travaux a été pris en compte par l'Architecte. Le permis de construire correspond en tout point à l'APD validé.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *valide le permis de construire concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et de création de stationnements et d'un espace vert ;*
- *autorise le Maire à signer tout document inhérent.*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Décès de Gérard PERRAULT

La cérémonie d'obsèques et l'inhumation se tiendront vendredi 11 octobre à 10h30.

Le Maire rappelle que Gérard PERRAULT a été Adjoint au Maire de Gallardon pendant de nombreuses années. Il était précieux et actif et constituait une des mémoires de la Commune sur de larges sujets. Le Maire le consultait régulièrement.

Informations aux riverains sur les travaux d'assainissement et d'eau potable à Montlouet

Eric TABARINO se renseigne sur les modalités d'information des administrés de Montlouet concernés par les travaux. Le Maire évoque les études préparatoires, notamment la prise de contact des administrés par le cabinet Verdi pour les études de faisabilité. Ce travail s'est effectué par habitation.

Alors que les résultats de la consultation sont connus, une réunion publique sera programmée fin novembre en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, du maître d'œuvre et d'un représentant du groupement d'entreprises.

Le Maire évoque la réflexion à mener sur la taxe de raccordement et sur d'éventuels autres financements, en fonction du résultat de notre demande de subvention à l'Agence de l'eau. L'approche du sujet sera comparable à la démarche suivie lors de la précédente extension du réseau sur les secteurs du Mesnil et de Baglainval.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 21h35.



Le Maire

Yves MARIE